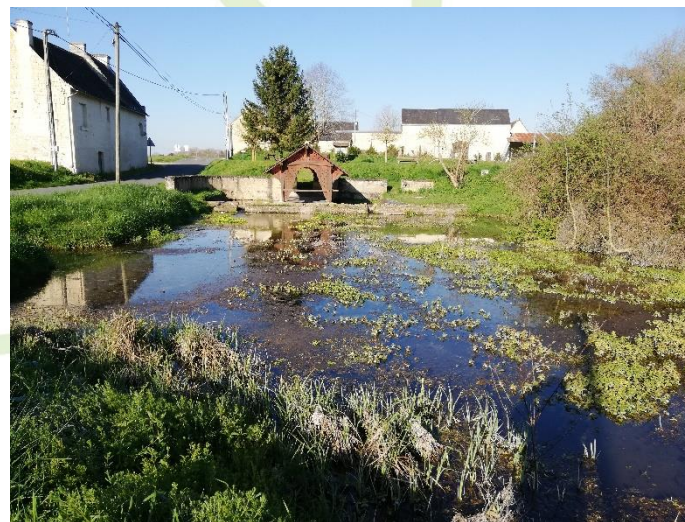
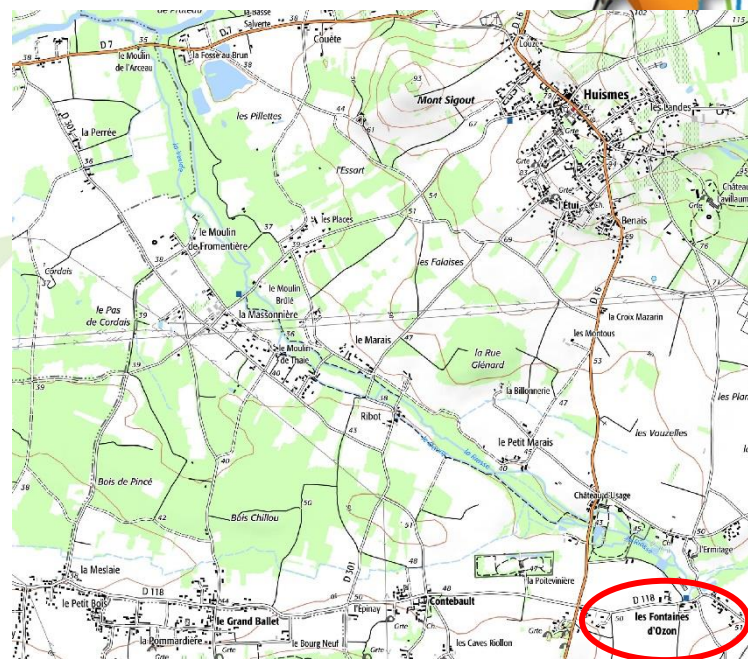




Contexte :

Le lavoir des Fontaines d'Ozon sur la commune de Huismes constitue la source principale du ruisseau de la Riasse (ou la Veude). Ce cours d'eau se caractérise par la présence de deux bras : le Douay (bras perché avec de nombreux moulins) et la Riasse (bras sans ouvrage). Ces deux bras se croisent et se recroisent à plusieurs reprises tout au long des 5 km de la Veude.

A la sortie du lavoir, soit à quelques mètres en aval des sources, **le ruisseau a été historiquement modifié pour la culture du cresson**. Le lit a été très **largement sur-élargi** (largeur d'environ 15 m au lieu des 1 mètre pour ce type de ruisseau)





La problématique :

- **La surlargeur du lit** du ruisseau entraînant :
 - La stagnation de l'eau, son réchauffement, son évaporation et la diminution de la quantité d'eau disponible pour la partie en aval du ruisseau
 - La diminution de la hauteur d'eau entraînant une prolifération végétale.
- La présence d'encombres majeures dans le lit du ruisseau (arbres en travers) qui bloquaient l'écoulement





Les différentes étapes :

Etape 1 : Intervention sur la végétation

-> *Entretien de la ripisylve (végétation des rives), retrait des encombres majeures et préparation des accès*





Etape 2 : Reconstitution d'un lit de ruisseau fonctionnel

-> Réduire la section d'écoulement pour revenir à un gabarit de ruisseau proche des sources
Cette opération a été réalisée à partir d'argile issus de terrassement locaux





Etape 2 : Reconstitution d'un lit fonctionnel sur 110 m

-> Après la mise en place d'argile, une opération de recharge granulométrique a été réalisée. Cette étape consiste à apporter des pierre dans le fond du lit des ruisseaux



Travaux de restauration de la Riasse au lieu dit des Fontaines d'Ozon





Etape 3 : plantations d'hélophytes et ensemencement de la zone de travaux

Des plantations d'arbustes sont également prévues pour l'automne 2021



Le financement du projet

Opérations	Coût TTC
Opération d'abattage pour aménagement des accès	4 000 €
Opérations de terrassement	14 000 €
TOTAL	19 000 €

Subventionnés à **50 %** par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, **20 %** par la Région Centre Val de Loire et **10 %** par le Conseil Départemental d'Indre et Loire